

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

27

Nombre de votants :

27

Date de convocation :

19 janvier 2018

Date d'affichage :

2 février 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 26 janvier le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 19 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

absent

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à F. LAFOND

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à B. RESSOUCHE

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale

absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à J. DUBREUIL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Vincent PERGET

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Bruno RESSOUCHE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2018**

QUESTION N° 3

OBJET : Enlèvement des tags et graffitis

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 17 janvier 2018.

Depuis plusieurs années, la commune, confrontée à un phénomène grandissant de tags et graffitis, a un intérêt général à lutter contre ces derniers

- Au titre de la gestion du patrimoine privé ou public, parce qu'ils salissent, dégradent et déprécient ce patrimoine ;
- Au titre de la bonne gestion de son domaine public car tout ce qui est visible du domaine public, lorsqu'il constitue un effet visuel négatif, ne favorise pas sa valorisation.

Afin d'inciter les propriétaires à se mobiliser, la Commune a proposé depuis 2015 de réaliser ces prestations gratuitement, dès lors que les propriétaires en ont formulé la demande.

Afin de poursuivre l'effort en matière de préservation du cadre de vie et de l'image de la Commune, il est proposé de poursuivre cette action en 2018 et jusqu'à délibération contraire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la mise en place de la gratuité des interventions d'enlèvement des tags et graffitis telle que précisée.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.**

RIOM, le 26 janvier 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL